

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1088**

### Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Podo-orthésiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS podo-orthésiste est capable de réaliser dans son intégralité la fabrication de tout appareillage du pied. A partir d'une prescription médicale et de l'examen du patient, il conçoit, met au point et ajuste sur le patient, chaussure ou semelle orthopédique. Il peut également conseiller lors de la détermination de l'appareillage du pied. Il est capable d'assurer la gestion de l'entreprise et l'encadrement du personnel. Il exerce son activité dans les maisons d'orthopédie, les entreprises de fabrication, les centres d'appareillage, les hôpitaux et cliniques... Il peut également être travailleur indépendant.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Appareillage para-médical

Podo-orthésiste

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1411 : Prothèses et orthèses

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Connaissances médicales Travaux pratiques

Gestion-Législation- Déontologie

Français

Langue vivante étrangère

Sciences appliquées

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/ON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

8/08/1973

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**